

Administration des douanes de l'Espagne
5 mars 2021

N.B. L'information fournie par les États membres de l'UE s'ajoute à [celle de la Commission européenne](#).

- 1. Parmi les mesures préconisées dans la Résolution de l'OMD sur le rôle de la douane dans la facilitation des mouvements transfrontaliers de médicaments et vaccins revêtant une importance cruciale, quelles sont celles qui sont appliquées par votre Administration des douanes ? Veuillez fournir des informations détaillées sur la mise en œuvre.**
- 2. Des informations concernant le dédouanement des vaccins contre la COVID-19 et les biens et équipements utilisés pour leur expédition et leur transport ont-elles été communiquées au public, par exemple sur le site Web de l'Administration des douanes ? Si oui, veuillez préciser l'URL. Si aucune information n'a été rendue publique, les renseignements pertinents ont-ils été communiqués aux parties prenantes de la chaîne logistique – fabricants, exportateurs, importateurs, fournisseurs de services logistiques, etc. ?**
- 3. Des orientations spécifiques ont-elles été communiquées aux douaniers de première ligne concernant le dédouanement des vaccins contre la COVID-19 à l'exportation, à l'importation ou en transit, ainsi que sur les biens et équipements utilisés pour l'envoi et le transport de ces vaccins ? Si oui, veuillez indiquer la manière dont ces orientations ont été diffusées.**
- 4. Une formation a-t-elle été impartie au personnel de l'Administration des douanes en amont des efforts de distribution des vaccins contre la COVID-19, par exemple sur la manipulation et le traitement de produits thermosensibles et soumis à des contraintes de temps, sur la manipulation de produits dangereux (par exemple, la neige carbonique), sur l'identification des vaccins contre la COVID-19 dans les documents d'importation ou d'exportation ?**
Non.
- 5. Quel a été le mode de transport utilisé à l'entrée/à la sortie du pays pour l'exportation ou l'importation des vaccins contre la COVID-19 ?**
Pour les importations depuis le 2 février 2021 : 8 par voie routière.
Pour les exportations depuis le 19 janvier 2021 : 16 par voie aérienne, 2 par voie routière.
- 6. Quels sont les documents exigés pour l'exportation de vaccins contre la COVID-19 depuis votre pays ? (S'applique aux Membres exportant des vaccins contre la COVID-19)**
- 7. Quelles sont les autorités nationales responsables de la vérification et du dédouanement des envois de vaccins contre la COVID-19 à l'exportation ? Comment s'organise la coopération entre ces autorités ? (S'applique aux Membres exportant des vaccins contre la COVID-19)**
- 8. Existe-t-il un échange d'informations ou de données entre les autorités douanières du pays d'exportation et du pays d'importation ? Quels sont les types d'informations échangées ? Comment l'échange d'informations s'organise-t-il et comment est-il réglementé ?**
Non.
- 9. La procédure du transit douanier a-t-elle été utilisée pour importer les vaccins contre la COVID-19 dans votre pays ? Si oui, pourquoi et quelle a été la logique suivie ?**

Non.

10. Votre Administration applique-t-elle des techniques de gestion des risques concernant le mouvement transfrontalier des vaccins contre la COVID-19 ?

11. Quels sont les documents exigés pour l'importation de vaccins contre la COVID-19 dans votre pays ?

12. Quelles sont les autorités nationales responsables de la vérification et du dédouanement des envois de vaccins contre la COVID-19 à l'importation ? Comment s'organise la coopération entre ces autorités ?

Departamento de Inspección y Control de Medicamentos (Agencia Española de Medicamentos y Productos Sanitarios AEMPS/ Agence espagnole pour les médicaments et les produits sanitaires) et Agence des douanes et impôts de l'Espagne (Agencia Estatal de Administración Tributaria AEAT).

13. Pour autant que ces informations soient disponibles, quel a été le temps nécessaire pour la mainlevée des envois de vaccins contre la COVID-19 importés dans votre pays ?

Pour les importations, toutes les expéditions ont été dédouanées automatiquement (en quelques secondes).

Pour les exportations, 11 expéditions ont été dédouanées automatiquement. Six expéditions seulement ont été dédouanées en quelques heures.

14. Votre gouvernement a-t-il envisagé une franchise de droits et taxes pour l'importation des vaccins contre la COVID-19 ?

L'Espagne a publié le décret-loi royal 35/2020 du 22 décembre, qui stipule des mesures urgentes de soutien au secteur touristique, à l'hôtellerie et au commerce, ainsi qu'en matière fiscale ; ce décret établit une TVA de 0 % sur les importations de vaccins contre la COVID-19 et sur les services de transport, d'hébergement et de distribution relatifs à ces importations. Ces mesures resteront en place jusqu'au 31 décembre 2022.

<https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2020-16823>

15. Veuillez indiquer toute autre information que vous souhaiteriez partager.